



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 29 août, à compter de 15 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donald Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Serge Dion, Conseiller - Siège #2
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Sont également présents :

Madame CHRISTINE RIVARD, Directrice générale, greffière
trésorière

Formant quorum sous la présidence du maire, Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'article 156 du Code municipal du Québec stipulant que les membres du conseil doivent être convoqués au moins deux jours avant le jour fixé de la séance ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale, Madame Christine Rivard a déclaré qu'un avis de convocation pour la présente séance extraordinaire a été signifié à chaque membre du Conseil municipal le 27 août 2024, conformément à l'article 152 de la loi ;

CONSIDÉRANT QUE les membres présents à l'ouverture de la séance forment quorum ;

EN CONSÉQUENCE,

QUE la séance extraordinaire du 29 août 2024 est déclarée régulièrement constituée par le président qui préside la séance et qui souhaite la bienvenue à tous à 15h00.

2024-08-310 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 29 Août 2024

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour ci-après, contenu dans l'avis de convocation transmis le 27 août 2024 et qu'ils renoncent à sa lecture ;

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Adoption règlement d'emprunt
- 4. Période de questions
- 5. Levée de la séance

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 29 août 2024.

2024-08-311 ADJUDICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 08-05 et 17-02, la Municipalité de Longue-Rive souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du

financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 septembre 2024, au montant de 4 599 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article

PÉRIODE DE QUESTIONS

À 15h14, M. Donald Perron invite le(s) citoyen(s) à poser des questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 15h14.

2024-08-312 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siègne #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal déclare la séance terminée à 15 h 15.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

Christine Rivard, directrice générale et greffière-trésorière